# Force-Ouvrière TEFP

***Syndicat National des Personnels du Travail de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle***

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 octobre 2026,

**Contacts :**

- Vadim HOSEJKA, Secrétaire général FO TEFP, vadim.hosejka2@travail.gouv.fr, 06 08 61 14 70_
- Pierre LAMAISON, Secrétaire général adjoint FO TEFP, pierre.lamaison2@travail.gouv.fr, 06 09 36 83 23_

# JUSTICE POUR ROSELYNE !

C'est avec une infinie tristesse que notre syndicat national a appris, ce samedi 24 octobre, que notre camarade Roselyne, inspectrice du travail à la DEETS Martinique, a mis fin à ses jours le vendredi 23 octobre 2026.

Nos premières pensées vont à ses proches et à ses collègues qui sont meurtris. Notre syndicat national est profondément affecté.

Son passage à l'acte a été expliqué à notre organisation syndicale, FO TEFP par l'envoi d'un message électronique automatique. Ce courriel destiné, au secrétaire général et à un adjoint ainsi qu'au médecin du travail en mettant en copie les services de police du Lamentin est sans équivoque : Roselyne s'est suicidée pour des causes exclusivement professionnelles en citant nommément les personnes qu'elle estimait responsable.

En appui de ses accusations, Roselyne nous a laissé un dossier conséquent et étayé. Nous avons souhaité en prendre connaissance avant de rédiger ce communiqué de presse.

Avant d'aller plus loin, car nous ne voulons pas que Roselyne ne soit réduite uniquement dans les mémoires qu'à un statut de victime, les camarades de notre section locale et notre syndicat national souhaitent rappeler en quelques mots quel agent elle était : une agente compétente, excellente juriste, excellente technicienne, une référente pour ses pairs, une syndicaliste émérite. Elle était brillante. Peut-être trop pour certains.

Les éléments transmis par Roselyne traduisent **six années de souffrance** depuis son arrivée dans le service de l'unité de contrôle de la DEETS Martinique. Six années à dénoncer des carences organisationnelles évidentes. Six années à essayer de travailler normalement. Six années à être confrontée à un encadrement au mieux sourd aux évidences, au pire à des personnes malveillantes. Six années où tout lui sera refusé ou fera l'objet d'obstacle : porter plainte, reconnaissance d'accident imputable au service, protection fonctionnelle, refus de prise en compte de prescriptions médicales de la médecine du travail, formation qualifiante, changement de poste...

Lors de la cellule de crise le lundi 26 octobre 2026 où la direction de la DEETS Martinique a reçu les agents suite au passage à l'acte de notre collègue, nous avons appris qu'un collègue du service de Roselyne a indiqué publiquement avoir tenté de mettre fin à ses jours le 7 octobre 2026 en lien avec sa souffrance au travail déjà dénoncée à plusieurs reprises.

Pour FO TEFP, notre analyse de l'ensemble des pièces transmises par Roselyne s'apprécie comme une situation de **harcèlement moral** qui l'a conduit à un passage à l'acte. Il appartiendra au juge de dire le droit afin que force reste à la loi. Pour nous, il serait impensable que la justice ne se saisisse pas du dossier.

FO TEFP demande la suspension à titre conservatoire des personnes mises en cause dans l'intérêt de la protection des agents et de la sérénité des investigations. Notre organisation syndicale se tient à la disposition des enquêteurs et des juges.

**Justice devra être faite !**

Au-delà du drame auquel nous sommes confrontés, nous ne pouvons que déplorer l'existence d'autres situations de souffrances professionnelles graves.

Si chaque situation est particulière, FO TEFP ne peut que faire le lien avec les risques psychosociaux auxquels sont exposés les agents de nos services. Une enquête sur ces risques dans les services déconcentrés des ministères sociaux (DEETS, DREETS et DDETS/PP) a fait l'objet d'un rapport d'un organisme indépendant produit cette année (rapport APTEIS). Cette enquête, demandée par toutes les organisations syndicales représentatives du travail et de l'emploi a fait l'objet d'une première proposition de plan d'action insuffisante pour FO TEFP : travailler autant - voir travailler sur toujours plus de missions -, sans mettre les moyens.

Toutefois, au-delà de la question des moyens, notre organisation syndicale dénonce également une évolution du comportement d'une partie de l'encadrement dans nos services qui ne prend plus ses responsabilités en cas de situation conflictuelle : primauté du ressenti face aux faits - ce qui est terrible pour une administration comprenant dans ses services des corps de contrôle -, absence de réaction, voire passer outre ou interpréter de manière très libre des obligations légales et réglementaires.

Avant, ça ne résolvait pas tout mais on déplaçait. Aujourd'hui, la baisse des effectifs rend les mouvements difficiles, on privilégie le respect des plafonds d'emploi à une solution que bon nombre d'agents trouvait lâche, mais qui avait au moins le mérite de mettre un terme aux souffrances immédiates faute de réparer. Avant, quand la situation était bloquée, la DRH des ministères sociaux imposait, maintenant, elle se retranche derrière la déconcentration managériale et tel Ponce Pilate, passe au mieux un coup de fil puis s'en lave les mains. Il n'y a plus d'arbitre.

FO TEFP demande à être reçu en urgence par le ministre du Travail.

Notre organisation syndicale salue le soutien de l'intersyndicale. Nous remercions également les collègues qui nous écrivent et nous soutiennent dans la situation.

**Tout cela doit cesser ! Pour la mémoire de Roselyne. Pour tous les agents victimes de harcèlement.**